

École normale supérieure – concours B/L

Épreuve orale commune de sociologie

Session 2026

Jury : Laure Flandrin et Benjamin Lemoine

Discriminations

Le dossier comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

Document 1 : Stigmates et discriminations	2
Document 2 : Discriminations : définitions et mesures	3
Document 3 : Proportion de personnes ayant répondu « souvent » ou « parfois » à la question « Au cours des 5 dernières années, pensez-vous avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations ? »	4
Document 4 : Facteurs influençant les chances d’avoir répondu « souvent » ou « parfois » à la question « Au cours des 5 dernières années, pensez-vous avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations ? »	5
Document 5 : Motifs invoqués par les personnes victimes de discriminations ou de violences à caractère discriminatoire.....	6
Document 6 : Taux de réponse des employeurs aux candidat.e.s catholiques, juif.ve.s et musulman.ne.s pratiquant.e.s, ayant répondu à des offres d’emploi réelles, tous sexes confondus et par sexe (en %).....	7
Document 7 : Indicateurs de discrimination globaux et dans les différentes sphères de la vie sociale selon le lien à la migration (en %).....	8

Document 1 : Stigmates et discriminations

« On peut distinguer trois types de stigmates. En premier lieu, il y a les monstruosités du corps – les diverses difformités. Ensuite, on trouve les tares du caractère qui, aux yeux d'autrui, prennent l'aspect d'un manque de volonté, de passions irrépressibles ou antinaturelles, de croyances égarées et rigides, de malhonnêteté, et dont on infère l'existence chez un individu parce que l'on sait qu'il est ou a été, par exemple, mentalement dérangé, emprisonné, drogué, alcoolique, homosexuel, chômeur, suicidaire ou d'extrême-gauche. Enfin, il y a ces stigmates tribaux que sont la race, la nationalité et la religion, qui peuvent se transmettre de génération en génération et contaminer également tous les membres d'une famille.

Mais dans tous les cas, [...] on retrouve les mêmes traits sociologiques : un individu qui aurait pu aisément se faire admettre dans le cercle des rapports sociaux ordinaires possède une caractéristique telle qu'elle peut s'imposer à l'attention de ceux d'entre nous qui le rencontrent, et nous détourner de lui, détruisant ainsi des droits qu'il a vis-à-vis de nous du fait de ses autres attributs. Il possède un stigmate, une différence fâcheuse d'avec ce à quoi nous nous attendions. Quant à nous, ceux qui ne divergent pas négativement de ces attentes particulières, je nous appellerai les *normaux*.

[...] Il va de soi que, par définition, nous pensons qu'une personne ayant un stigmate n'est pas tout à fait humaine. Partant de ce postulat, nous pratiquons toutes sortes de discriminations, par lesquelles nous réduisons efficacement, même si c'est souvent inconsciemment, les chances de cette personne. Afin d'expliquer son infériorité et de justifier qu'elle représente un danger, nous bâtissons une théorie, une idéologie du stigmate, qui sert aussi parfois à rationaliser une animosité fondée sur d'autres différences, de classe, par exemple ».

Source : Erving Goffman, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, 1975 [1963].

Document 2 : Discriminations : définitions et mesures

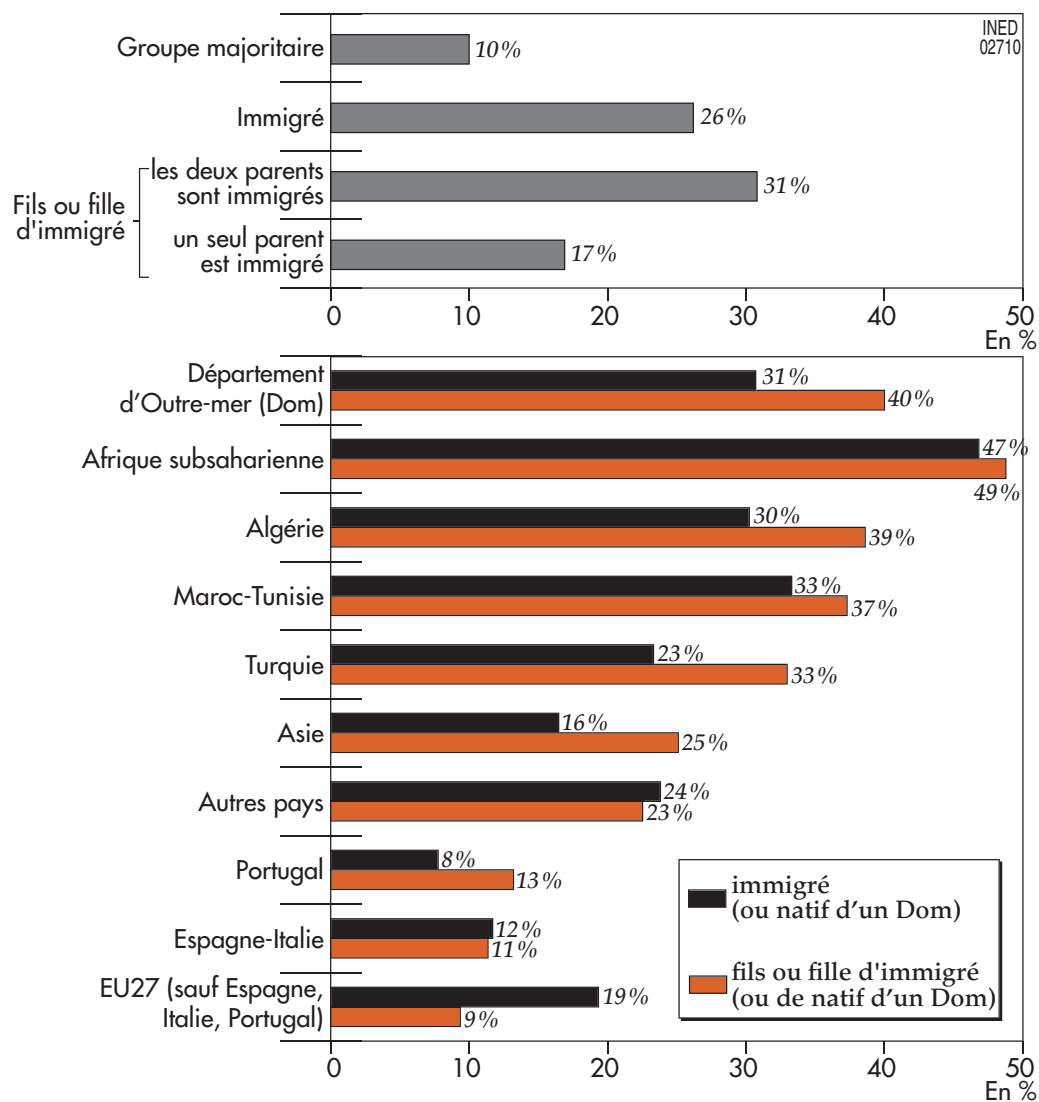
« On peut distinguer quatre types de mesures mobilisées par les chercheurs pour fournir une évaluation quantitative des discriminations :

- 1) une mesure expérimentale reproduisant une situation discriminatoire. C'est le cas par exemple de la méthode du *testing* qui a été sans doute la plus développée en France ces dernières années ;
- 2) une mesure estimant les différentiels nets entre les populations potentiellement discriminées et le reste de la population (c'est-à-dire les écarts qui ne sont pas expliqués par les caractéristiques sociodémographiques des individus tels que l'âge, le sexe, l'éducation, le lieu de résidence, etc.). On parle alors de *résidus discriminatoires*. Dans les études [quantitatives], c'est surtout cette mesure résiduelle qui est retenue. La discrimination apparaît ainsi comme une piste d'interprétation (parmi d'autres) des écarts qui persistent après contrôle des principales caractéristiques observables entre la population majoritaire (servant de référence) et les populations potentiellement discriminées.
- 3) une mesure fondée sur les déclarations des individus (expérience *auto-reportée*, perception des discriminations et témoignages de discrimination). [Dans l'enquête *Trajectoires et origines* de l'INED-INSEE, il s'agit par exemple] de poser une question directe et très générale sur l'expérience des discriminations (ou discrimination *auto-reportée*), [mais aussi de recueillir] les réponses des individus à des questions précises portant sur leur *expérience* de traitement inégal et d'injustices dans différentes sphères de la vie sociale. Associées par les enquêtés à des motifs discriminatoires, ces situations permettent de décrire des « *discriminations situationnelles* » ;
- 4) une mesure approximée par les données judiciaires ou policières.

[...] Les travaux en sciences sociales insistent sur le fait que, loin d'être uniquement un acte direct de refus et de déni d'accès ou de droit, le phénomène discriminatoire recouvre également, voire surtout, des pratiques diffuses, inscrites dans une multitude de décisions dont le caractère proprement discriminatoire peut parfois être masqué mais dont la combinaison aboutit à créer d'importantes différences de traitement. Les travaux récents en psychologie sociale parlent de « discrimination implicite », de « racisme sans racistes », de préjugés diffus. Les auteurs de discriminations sont dans ce contexte difficilement identifiables : non seulement y a-t-il rarement un auteur unique responsable de la décision discriminatoire mais, en outre, les auteurs de discriminations ne se considèrent pas comme orientés par des considérations racistes, sexistes, homophobes, etc. L'appréhension des mécanismes discriminatoires nécessite ainsi de dépasser une vision restreinte de ces pratiques qui ne correspond que partiellement aux représentations et aux expériences que les individus peuvent en avoir ».

Source : Yaël Brinbaum, Mirna Safi et Patrick Simon, « Les discriminations en France : entre perception et expérience », *Trajectoires et origines*, INED Éditions, 2021.

Document 3 : Proportion de personnes ayant répondu « souvent » ou « parfois » à la question « Au cours des 5 dernières années, pensez-vous avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations ? »



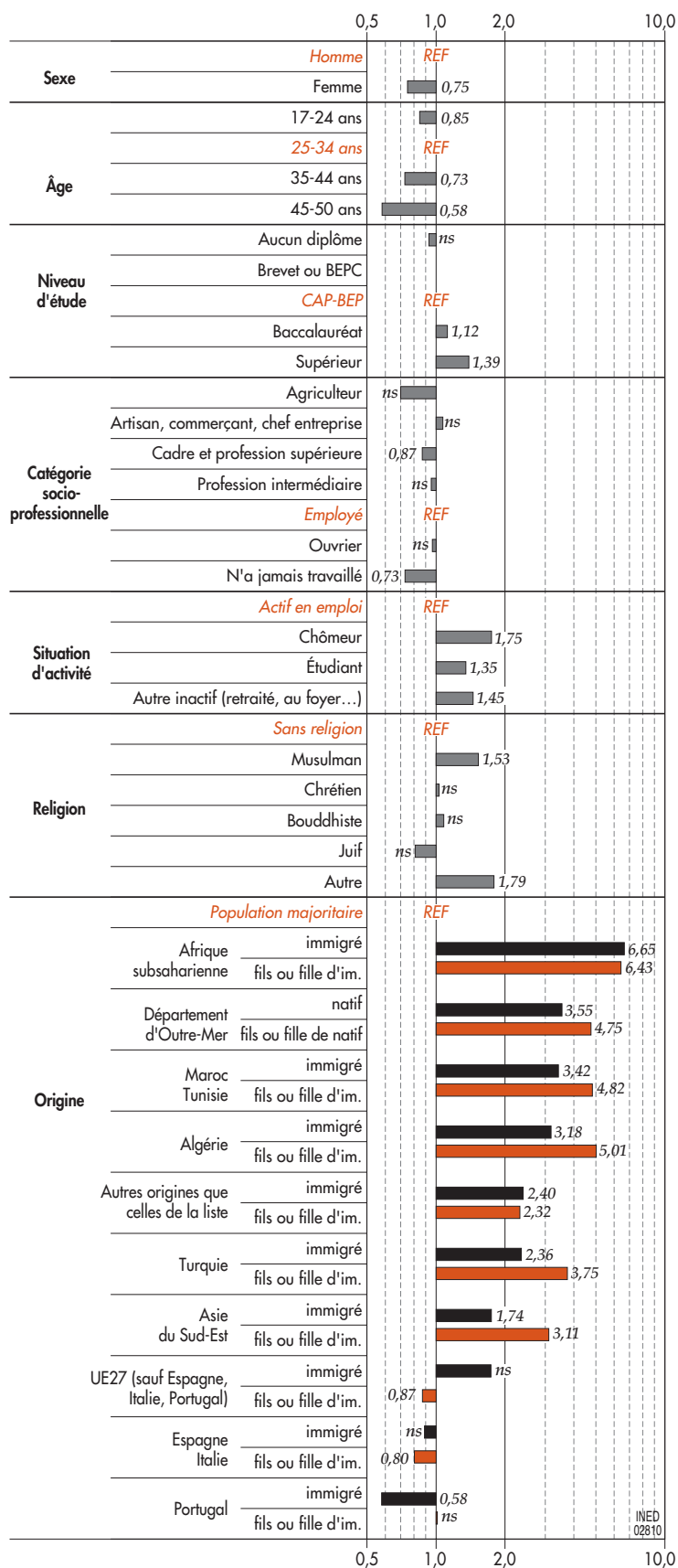
Champ : France métropolitaine. Individus âgés de 18 à 50 ans.

Source : enquête Trajectoires et Origines (TeO), Ined-Insee, 2008.

Lecture : 26,2% des immigrés résidant en France métropolitaine déclarent avoir vécu une discrimination au cours des cinq dernières années.

Note : La catégorie d'« immigré » désigne une personne née étrangère à l'étranger, et résidant en France. Elle peut avoir la nationalité française si elle l'a acquise après avoir immigré, ou être restée de nationalité étrangère.

Document 4 : Facteurs influençant les chances d'avoir répondu « souvent » ou « parfois » à la question « Au cours des 5 dernières années, pensez-vous avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations ? »

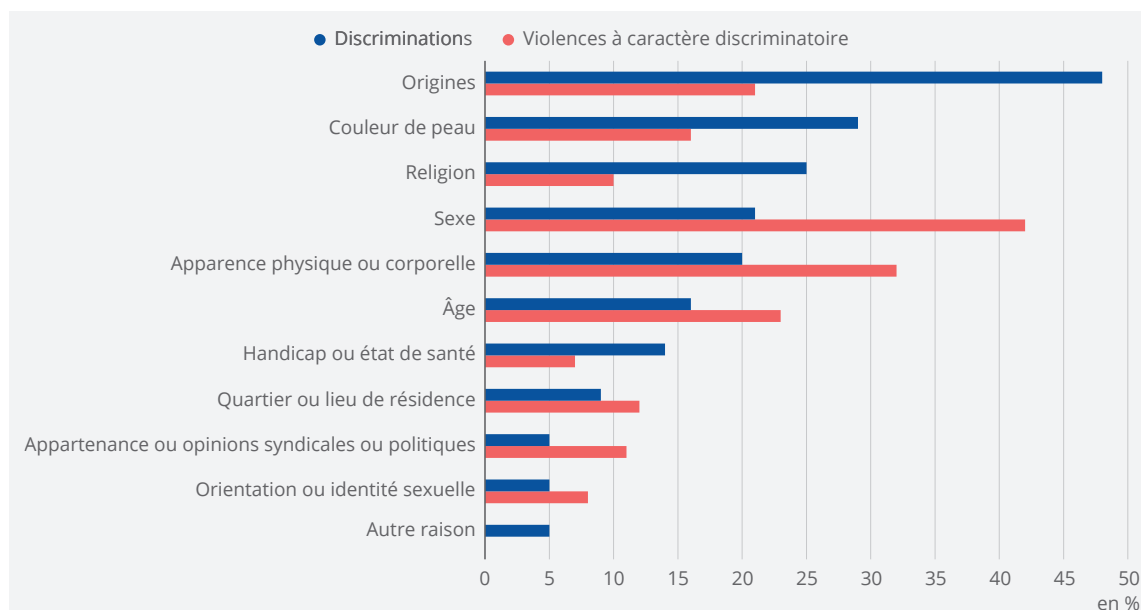


Champ : France métropolitaine. Individus âgés de 18 à 50 ans.

Source : enquête Trajectoires et Origines (TeO), Ined-Insee, 2008.

Lecture : Pour chaque variable, les résultats permettent de comparer les différentes modalités avec la modalité de référence (REF) qui vaut 1. Toutes choses égales par ailleurs, une valeur supérieure à 1 indique qu'une variable est associée à une augmentation du risque de déclaration. Par exemple, avec une valeur de 1,75, les chômeurs ont 75 % plus de chances de déclarer une discrimination que les actifs en emploi. Une valeur inférieure à 1 indique une diminution. Par exemple, avec une valeur de 0,75, les femmes ont 25 % moins de chances que les hommes de déclarer une discrimination. Les mentions « ns » indiquent que la différence entre la valeur de la catégorie observée et la valeur de la catégorie de référence n'est pas statistiquement significative ($p < 0.05$).

Document 5 : Motifs invoqués par les personnes victimes de discriminations ou de violences à caractère discriminatoire



Lecture : 48 % des personnes victimes d'au moins une discrimination déclarent que la dernière était due à leurs origines (réelles ou supposées), tandis que 42 % des personnes victimes d'au moins une violence physique, verbale ou psychologique à caractère discriminatoire déclarent l'avoir subie en raison de leur sexe.

Champ : France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et La Réunion, personnes âgées de 18 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire.

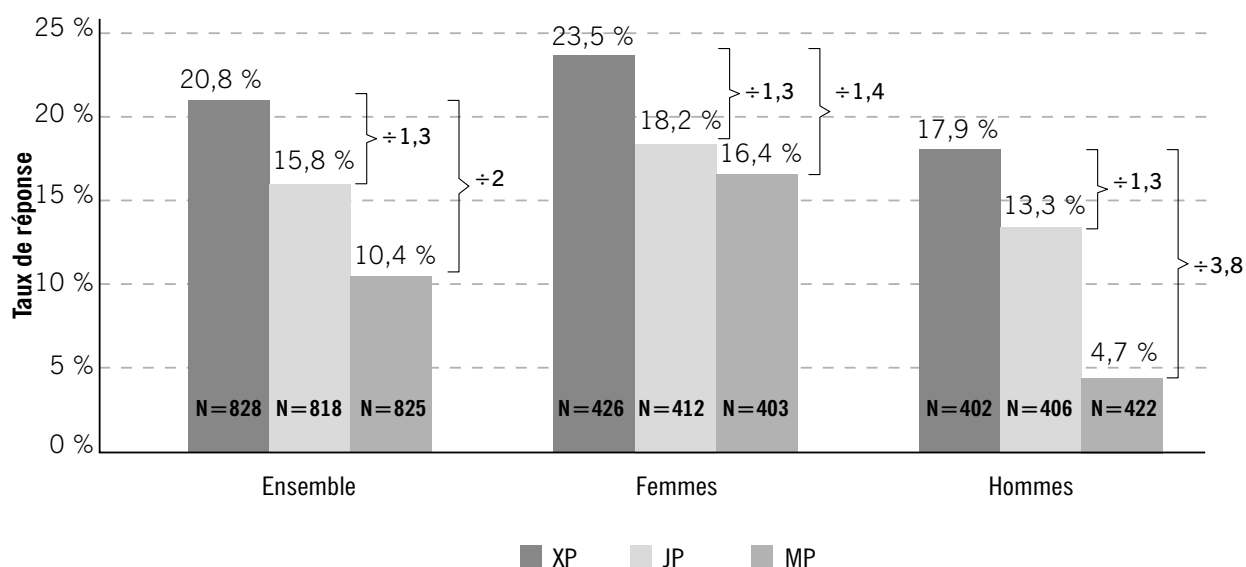
Note 1 : Les discriminations sont au pluriel car les personnes qui s'en disent victimes peuvent citer plusieurs motifs. Les discriminations désignent ici les traitements défavorables (par exemple le refus de se voir accorder un emploi, une promotion, un logement, un prêt, etc.) infligés en raison de critères retenus par la loi (la couleur de peau, l'origine, etc., réelles ou supposées).

Note 2 : Les violences à caractère discriminatoire sont ici comptabilisées hors violences sexuelles et hors violences commises dans la sphère conjugale et familiale.

Source : Enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » de 2022,

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.

Document 6 : Taux de réponse des employeurs aux candidat.e.s catholique.s, juif.ve.s et musulman.ne.s pratiquant.e.s, ayant répondu à des offres d'emploi réelles, tous sexes confondus et par sexe (en %)



Note 1 : Un *testing* sur CV consiste à envoyer, en réponse à des offres d'emploi réelles, des CV et lettres de motivation de candidat.e.s fictif.ve.s équivalent.e.s en tout point, à l'exception d'un critère de discrimination (l'origine géographique, l'affiliation religieuse, le sexe, la situation familiale, etc.). Pour cette enquête, une campagne de *testing* a été effectuée entre sept. 2013 et sept. 2014 dans l'ensemble de la France métropolitaine. Ce *testing* compare les taux de convocation à un entretien d'embauche de candidates et candidats fictifs dont les candidatures sont identiques en tout point, à l'exception de leur religion. Afin d'attribuer d'éventuelles différences de taux de réponse aux seules différences d'affiliation religieuse, les candidat.e.s fictif.ve.s se voient tous attribuer le même pays d'origine, le Liban. Ils sont nés en 1988 et sont arrivés en France en fin de collège et y ont réalisé leurs études (lycée et BTS comptabilité). Au moment où ils postulent en tant que comptables ou assistants/secrétaires comptables, ils disposent d'environ quatre années d'expérience professionnelle.

Note 2 : La valeur en bas de chaque barre de l'histogramme précise le nombre total d'offres d'emploi auxquelles le type de candidature correspondant à cette barre a été envoyé. Par exemple, la candidature des candidates et candidats catholiques pratiquants a été envoyée à 828 offres d'emploi (426 et 402 offres d'emploi ont été traitées pour les candidatures féminines et masculines respectivement). Une accolade signale une différence statistiquement significative.

Note 3 : XP : catholique pratiquant. JP : juif pratiquant. MP : musulman pratiquant.

Source : Marie-Anne Valfort, « Discriminations religieuses à l'embauche : une réalité.

Antisémisme et islamophobie sur le marché du travail français », *Étude Institut Montaigne*, 2015.

Étude Institut Montaigne, 2015.

Document 7 : Indicateurs de discrimination globaux et dans les différentes sphères de la vie sociale selon le lien à la migration (en %)

	Immigrés arrivés adultes	Immigrés arrivés enfants	Descendants de deux parents immigrés	Descendants d'un parent immigré	Population majoritaire	Ensemble
Discrimination auto-reportée	26	27	31	17	10	13
Discriminations ethno-raciales auto-reportées	23	23	26	10	2	7
Discrimination situationnelle	36	40	44	32	26	29
Discrimination situationnelle avec motif ethno-racial	29	32	32	13	3	9
Nombre moyen d'expositions	11,9	14,8	14,7	15	15,3	15,1
Discrimination situationnelle ethno-raciale par domaine						
Travail	10	9	8	3	0,5	2
Éducation	12	15	17	6	1	3
Services	17	16	16	6	1	4
Logement	9	7	7	3	1	2
Santé	3	2	3	1	0	0,5

Lecture : 26 % des immigrés arrivés adultes déclarent une expérience de discrimination au cours des cinq dernières années, dont 23 % une discrimination ethno-raciale. Ils sont 36 % à avoir connu au moins une situation discriminatoire quel que soit le domaine concerné, et 29 % pour les seules discriminations situationnelles rapportées à un motif ethno-racial. Ils ont été exposés en moyenne à 11,9 situations potentiellement discriminatoires. Les immigrés arrivés adultes ont connu dans 10 % des cas au moins une discrimination situationnelle ethno-raciale dans le domaine du travail, 12 % dans l'éducation, 17 % dans l'accès aux services et administrations et 9 % dans le logement. Les immigrés arrivés adultes (après leurs 16 ans) ayant accompli au moins une partie de leur scolarité en France sont 760.

Champ : population âgée de 18 à 50 ans.

Source : enquête Trajectoires et Origines, Ined-Insee, 2008.